



Saint-Denis, le 22 MARS 2022

Le Président du Conseil Départemental

A

N/Réf. : **TAO. 2022-08**
Affaire suivie par : Didier VISNELDA
Tél. : 0262 94 41 01

Monsieur le Président du TCO
B.P. 50049
97822 – Le Port Cedex

A l'attention de Camille ENAULT

Objet : Avis du Département sur le projet de modification simplifiée du SCOT du TCO.

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 22 décembre 2021, vous sollicitez l'avis du Département sur le projet de modification simplifiée du SCOT du TCO.

Cette procédure vise à identifier les « agglomérations », « les villages » et les autres « Secteurs Déjà Urbanisés » (SDU) prévus à l'article L121-3 du code de l'urbanisme.

S'agissant des espaces agricoles et naturels, vous identifiez 70 ha classés en STECAL situés en zone A ou N des PLU. Ces STECAL sont reconnus secteurs déjà urbanisés (SDU) et ils sont tous localisés au SAR. Le SCOT modifié se limite à reconnaître une situation existante, où les espaces correspondants sont déjà artificialisés bien que localisés en espaces agricoles ou en continuité écologique au SAR.

L'analyse du SCOT modifié montre qu'au sein des secteurs susceptibles d'être impactés (SSEI) correspondant aux espaces urbains de référence, aux territoires ruraux habités (TRH), aux SDU et aux villages hors TRH, 930,5 ha d'espaces agricoles sont touchés par les secteurs de développements urbains contre 1 102 ha dans le SCOT approuvé.

Pour apprécier les incidences du SCOT sur les milieux naturels et la biodiversité, le SCOT classe les ENS parmi les périmètres de protection des espaces naturels. L'analyse du SCOT modifié montre que 2,1 ha d'Espaces Naturels Sensibles (1,98 ha à Saint-Paul et 0,08 ha à Saint-Leu) sont compris dans les SSEI. A l'échelle du TCO ces surfaces sont très faibles.

L'examen du dossier n'appelle pas de remarques particulières sur les évolutions proposées, un avis favorable du Département peut être considéré sur ce dossier.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil Départemental,

Cyrille MELCHIOR